

Fredericton, le 27 février 2013

Monsieur Craig Leonard,  
Ministre de l'Énergie et des Mines  
C. P. 6000  
Fredericton, NB, E3B5H1

Monsieur le Ministre,

Nous sommes une coalition de 29 organismes, associations et syndicats représentant des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois, anglophones, francophones et autochtones, de toutes les régions, rurales et urbaines, de la province.

En réponse à l'annonce, le 15 février 2013, d'une nouvelle réglementation pour l'industrie pétrolière et gazière, nous croyons que vous tenez pour acquis que vous avez reçu le mandat de la population d'aller de l'avant avec l'extraction du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick et que vous avez le droit de le faire. Nous ne sommes pas d'accord, pour les raisons ci-dessous.

(1) Votre parti ne faisait en aucun temps mention de la fracturation hydraulique et du gaz de schiste dans sa plate-forme électorale de 2010. Ainsi, vous ne pouvez pas prétendre que vos électeurs savaient que l'expression 'gaz naturel' qui y figurait référerait au gaz de schiste.

(2) Vous avez la responsabilité de protéger la population des dommages causés à l'environnement. Or, il y a de plus en plus de preuves scientifiques et de témoignages qui démontrent que l'extraction du gaz de schiste peut causer des dommages considérables. Il va donc de soi que vous ne pouvez pas permettre ce genre d'activité jusqu'à ce qu'une évaluation en profondeur des risques inhérents ait été faite. Ce genre d'évaluation ne présente aucun danger pour la population, contrairement aux activités de forage et d'exploration qui se déroulent présentement, où la population encourt des risques. Vous conviendrez qu'ignorer votre responsabilité de protéger la population ne peut certes pas être considéré comme un 'comportement responsable'. Donc, vos plans actuels ne sont pas conformes à la plate-forme de votre parti qui proclamait que vous appuieriez le développement *responsable* de l'industrie du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

(3) Les points 1) et 2) ci-dessus démontrent clairement que vous n'avez pas reçu le mandat d'accorder de nouvelles licences pour l'exploration et le forage du gaz de schiste, pas plus que vous n'avez reçu le mandat de renouveler celles en cours. Nous sommes d'avis qu'agir comme vous le faites est irresponsable et antidémocratique.

(4) Vous n'avez tenu aucune consultation auprès de vos électeurs par rapport à votre décision d'aller de l'avant avec le développement de l'industrie du gaz de schiste, même si des demandes vous avaient été adressées en ce sens. Les seules rencontres publiques qui ont eu lieu sont des rencontres informelles tenues par des entreprises détentrices de licences pour explorer le gaz de schiste et celles tenues par M. LaPierre que vous aviez

engagé pour recueillir les commentaires de la population sur une version antérieure de la nouvelle réglementation. Toutefois, ni cette activité de marketing ni les consultations «pour la forme» tenues par M. LaPierre, et auxquelles n'assistaient aucun représentant élu, ne peuvent être considérées comme un substitut valable à un processus consultatif bidirectionnel significatif.

(5) Vous n'avez pas obtenu le consentement préalable, libre et éclairé des Peuples autochtones de la province pour accorder des licences, explorer ou extraire le gaz de schiste, contrevenant ainsi au principe de la légalité en vigueur au pays.

(6) Vous avez utilisé des allégations mensongères pour justifier votre décision de rejeter le moratoire sur le gaz de schiste. Dans votre discours à l'Assemblée législative le 28 novembre 2012 quant à l'avenir de l'industrie pétrolière et gazière au Nouveau-Brunswick, vous avez déclaré, à tort, que M. LaPierre et D<sup>r</sup> Cleary en étaient arrivés à une conclusion unanime dans leur rapport respectif, et que cette conclusion établissait qu'un moratoire n'était pas nécessaire ni souhaitable au Nouveau-Brunswick. Or, cette affirmation est sans fondement, comme nous le démontrons dans les points 7), 8) et 9) ci-dessous.

(7) Vous n'avez pas donné à M. LaPierre le mandat de faire des recommandations au sujet d'un moratoire sur le gaz de schiste. Nous comprenons pourquoi vous ne l'avez pas fait. M. LaPierre, qui siège comme directeur au Conseil d'administration d'Énergie NB, aurait pu, se trouver en situation de conflit d'intérêt, étant donné que la société d'État s'est montrée intéressée à convertir certaines de ses centrales énergétiques au gaz naturel et favorable au développement de l'industrie du gaz de schiste dans la province.

(8) Alors M. LaPierre, dans une initiative contestable d'un point de vue éthique, s'est lui-même mandaté de faire des recommandations au sujet d'un moratoire sur le gaz de schiste. Et vous, vous avez endossé ses conclusions, sans tenir compte du fait que cette recommandation ne reflétait pas le contenu du rapport ou les commentaires de la population. Son raisonnement pour rejeter le moratoire est basé sur des conceptions fausses voulant qu'un moratoire soit incompatible avec la méthode scientifique et qu'il ne permettrait pas de définir les enjeux. Nous ne pouvons donc pas prétendre que la conclusion de M. LaPierre soit le fruit d'une argumentation solide ou le reflet de ce que veut la population. Elle représente plutôt l'opinion personnelle - partielle et imparfaite - de M. LaPierre.

(9) D<sup>re</sup> Cleary ne tire aucune conclusion quant à un moratoire. En fait, elle n'utilise même pas le mot 'moratoire' dans son rapport. Lorsqu'on lui a posé la question à ce sujet, elle a précisé que « faire quelque commentaire que ce soit sur un moratoire n'était ni le but ni l'objet de mon rapport». De plus, certains parmi nous ont porté cette erreur à votre attention et vous ont demandé de vous rétracter, mais vous ne l'avez pas fait. Par conséquent, vous ne pouvez pas prétendre que vous ne saviez pas que votre interprétation du rapport de la D<sup>re</sup> Cleary était erronée.

(10) Vous affirmez que les bénéfices que la population du Nouveau-Brunswick retirera de l'exploration du gaz de schiste l'emporteront sur les risques auxquels vous avez l'intention

de la soumettre. Mais vous n'avez pas fourni de preuves de ce que vous affirmez. Les gens qui vivent dans diverses zones de schiste partout en Amérique du Nord ont appris par expérience que les prétendues retombées n'atteignent pas la société dans son ensemble alors que les problèmes environnementaux, sociaux, de santé, eux, y trouvent leur chemin.

Étant donné l'information ci-dessus, nous EXIGEONS que votre gouvernement

(1) Cesse immédiatement les activités suivantes : l'exploration du gaz de schiste en cours, le délivrance de toute nouvelle licence pour l'exploration ou le forage de puits, ainsi que le renouvellement des licences existantes;

(2) Rouvre le dossier du moratoire et en confie l'étude à un comité de scientifiques indépendants et qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêt avec l'industrie;

(3) S'excuse auprès de la population pour avoir tenu des propos faux sur le moratoire et se rétracte publiquement;

(4) Consulte la population autochtone et non autochtone du Nouveau-Brunswick pour déterminer si elle veut qu'une industrie du gaz de schiste se développe à l'intérieur des limites de la province. Selon nous, ce processus de consultation ne devrait pas commencer (i) avant qu'une évaluation en profondeur des risques ait été faite; et (ii) qu'un dossier plausible établi à partir de scénarios ait été constitué pour évaluer les bénéfices potentiels de cette industrie.

Nous vous demandons respectueusement de faire connaître publiquement et promptement votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Les 29 organismes, associations et syndicats du N.-B dont la liste suit (en ordre alphabétique, en anglais)

Canadian Union of Public Employees New Brunswick (CUPE NB)  
CCNB Action  
Citizens Coalition for Clean Air  
Concerned Citizens of Penobsquis  
Council of Canadians – Saint John Chapter  
Council of Canadians – Fredericton Chapter  
Darlings Island Fracking Intervention Naguwigewauk

ecoFredericton Sustainable Living Inc.  
Fredericton & District Labour Council  
Friends of Mount Carleton  
Friends of the UNB Woodlot  
Hampton Water First  
Maliseet Grand Council  
Memramcook Action  
New Brunswickers Against Fracking  
New Brunswick Senior Citizens Federation  
National Farmers Union New Brunswick (NFU NB)  
Notre Environnement, Notre Choix  
Parents Against Everyday Poisons  
Penniac Anti-Shale Gas Organization  
Quality of Life Initiative  
Sierra Club Atlantic  
Sikniktuk Mi'kmaq Rights Coalition  
Stanley Area Action Group  
Taymouth Community Association  
Tantramar Alliance Against Hydrofracking  
Upper Miramichi Stewardship Alliance  
Upriver Environment Watch  
Water and Environmental Protection for Albert County

c.c. M. Bruce Fitch, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux  
M. David Alward, premier ministre du Nouveau-Brunswick